

L'HERITAGE

(Fiction numérique express)

Dans la famille, on l'appelait familièrement Tonton Geek, car il était d'agréable compagnie, mais aussi en raison de la passion qu'il avait pour tout ce qui touchait à l'informatique. À l'hôpital où on avait dû l'admettre aux urgences, il venait de mourir, un peu seul, en vrai célibataire. On lui connaissait une vie étriquée, largement absorbée par son métier de modeste informaticien au sein de la Compagnie d'Assurances qui l'avait employé toute sa vie. Le peu de biens qu'il possédait avait juste payé d'honorables obsèques. À sa sœur unique, il ne laissait rien d'autre que de bons souvenirs et à son unique neveu Florian, sa tablette "Surface Pro 4", qui avait remplacé récemment son dernier ordinateur de bureau.

Florian avait eu un parcours universitaire plus chaotique que brillant ; mais encouragé par son oncle, il avait réussi à intégrer la fameuse École d'Informatique 42, du boulevard Bessières, qui n'exigeait aucun diplôme à l'admission et qui, de surcroît, était gratuite. La tablette vint assez naturellement compléter son attirail d'étudiant.

Le premier obstacle pour l'utiliser fut son code de protection. Mais on ne survit pas aux épreuves de la "Piscine", car c'est le nom que l'on donnait à cette espèce de Koh-Lanta numérique que constituent les quatre premières semaines passées à l'École de Xavier Niel, sans posséder de redoutables outils pour casser ce type de code. Lequel se révéla en définitive des plus classiques, puisqu'il correspondait à la date de naissance du tonton, relevée néanmoins dans le calendrier hégirien et exprimée en chiffres romains.

Il l'ouvrit donc et à sa grande surprise, lut le texte rapporté ci-après.

Florian, il faut que je te dise qu'il y a quelques années, j'ai fait le calcul suivant : avec ses 5 millions de clients, possédant en moyenne 3 contrats de périodicité semestrielle, ma société émettait 30 millions de quittances par an. Leurs montants, calculés par l'ordinateur, étaient tronqués à la deuxième décimale. L'idée me vint que, si on les arrondissait au centime supérieur, personne ne s'en apercevrait. Je pouvais alors détourner à mon profit l'écart ; cela représentait, à raison d'une moyenne 0,5 centimes d'euros par quittance, quelque 150.000 euros par an. Le jeu en valait la chandelle.

Je n'eus que peu de difficultés à écrire le programme du détournement, à peine plus pour créer tous les mois un compte provisoire à créditer, que je vidais aussitôt à mon profit, dès l'écriture passée.

Il m'est rapidement apparu que, si je ne voulais rester discret, notamment vis-à-vis du fisc, il me fallait éloigner ce magot qui se constituait. Si possible d'une façon plus efficace que ne le fit ce fort maladroit ministre du Budget qui se fit prendre, en Suisse ou en Australie, je ne me souviens plus. C'était l'époque où naissaient les Bit Coins. J'ouvris donc, dans un Cloud approprié, un compte virtuel qui n'en avait que l'apparence. Tu trouveras ses coordonnées un peu plus loin. Il abrite l'équivalent d'un bon million d'euros.

Bien sûr, je l'ai protégé de toute intrusion, par un code confidentiel généré par le Cloud et renouvelé toutes les semaines, transmis automatiquement à mon pacemaker, transformé par mes soins en objet connecté par l'adjonction d'une puce. Il est relié par Bluetooth à la tablette. Mais attention, faute d'établir une connexion par semaine, ce dispositif se désactive et ne peut être réinitialisé que par une transaction à reconnaissance vocale ; une procédure qu'évidemment ma mort a rendu caduque. Regarde bien ta tablette : la date de désactivation apparaît juste en dessous de l'emplacement du code confidentiel.

Éberlué, Florian regarda : il lui restait deux jours pour réagir et la date clignotait déjà à l'orange. Il fallait donc, tout d'abord, récupérer le pacemaker.

Lors des obsèques, personne ne s'en était soucié. Sans doute était-il resté sur le corps et l'avait-il suivi dans sa tombe. Muni de sa tablette, il se précipita au cimetière. La tombe n'étant pas bâtie, seuls les deux mètres d'épaisseur de terre pouvaient être de nature à faire obstacle aux ondes. À sa connaissance, la terre étant encore meuble, les ondes du Bluetooth pouvaient passer. Pourtant, elles ne passaient pas, même lorsqu'il posa la tablette à même le sol, en attirant la curiosité d'un quidam de passage incrédule.

Restait à se renseigner à l'hôpital. Qu'avaient-ils fait du pacemaker ? L'avaient-ils conservé ou détruit ? Pouvait-il le récupérer, entier ou en pièces détachées ?

Au prix d'une insistance quasi désespérée, Florian obtint un rendez-vous le lendemain.

Les services qui le reçurent offraient toutes garanties de compétences pour donner des réponses péremptoires et documentées à ses questions. Elles pouvaient se résumer très simplement :

- Oui, votre oncle était appareillé
- En effet, on a prélevé son pacemaker et, au même titre qu'un organe, on l'a placé, en quelque sorte greffé, sur un patient en attente
- C'est la procédure légale de consentement présumé, dans le cadre de la loi Cavaillet amendée par Touraine
- Non, on a bien consulté le registre national des refus et on n'y a trouvé aucune opposition
- Non, on ne peut pas vous donner le nom du receveur, la procédure préserve l'anonymat.

Avant que son insistance devienne suspecte, il obtint de savoir qu'il était inutile qu'il insiste, le receveur ayant déjà quitté le territoire français pour son pays d'origine., entre Zambèze et Limpopo.

Mais déjà, sur la tablette, la zone de désactivation passait au rouge.

Deux jours d'intense dépression passèrent.

Et puis, Florian pensa qu'il pouvait faire encore mieux que feu son oncle : déjà il recherchait sur internet le type de "Cheval de Troie" qu'il allait introduire dans le système informatique de cette si naïve Compagnie pour réinitialiser à distance tout son ingénieux programme de détournement.

André VERDIER

Avril 2017

Nota : En cherchant bien, et en excluant évidemment tout manquement à l'honnêteté, on pourrait trouver quelques similitudes entre l'auteur et l'oncle Geek.